

SSIAP 1

PUBLIC VISÉ	PREREQUIS	MÉTHODES MOBILISÉES	MODALITÉS D'ÉVALUATION
Agent de sécurité souhaitant travailler en ERP et IGH	Aptitude médicale physique spécifique (certificat médical de moins de 3 mois) - Etre capable de retranscrire le français - Etre titulaire du SST en cours de validité ou AFPS ou PSC 1 ou PSE de moins de 2 ans	Exposés participatifs et mises en situation favorisant une pédagogie par la découverte où les apprenants sont acteurs de la formation.	Une épreuve écrite QCM. Une épreuve pratique (ronde avec anomalies et sinistres). L'examen se déroule devant un jury présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant.
DURÉE	AUTRES INFORMATIONS UTILES		
10 jours (67 heures)	 Personnes en situation de handicap : merci de nous consulter, pour évaluer la possibilité de suivi de la formation		
OBJECTIFS	CONTENU DU PROGRAMME		
<p>Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer les missions d'agents de sécurité incendie et d'assistance aux personnes dans les Établissements recevant du Public (ERP) et Immeubles de Grande Hauteur (IGH) : La formation est régie par un arrêté ministériel du 02 mai 2005 modifié.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le feu et ses conséquences : <ul style="list-style-type: none"> - La combustion, - Le comportement au feu. - La sécurité incendie : <ul style="list-style-type: none"> - Principes de classement des établissements, - Desserte des bâtiments, - Cloisonnement, - Evacuation, - Désenfumage, - Eclairage de sécurité, - Moyens de secours. - Les installations techniques : <ul style="list-style-type: none"> - Installations électriques, - Ascenseurs et nacelles, - Les colonnes sèches et humides - Installations fixes d'extinction automatique, - Le système de sécurité incendie (SSI). - Le rôle et les missions des agents de sécurité incendie : <ul style="list-style-type: none"> - Les consignes de sécurité et la main courante, - Les rondes de sécurité et la surveillance des travaux, - La mise en œuvre des moyens d'extinction, - Appel et réception des services publics de secours. - Sensibilisation des occupants - Visites et mises en situation d'intervention : ERP avec SSI et IGH. 		